

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2008

L'an deux mille sept, le vendredi 8 février 2008 à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Boutigny-Prouais, légalement convoqués le 4 février 2008, se sont réunis sous la présidence de Madame Mireille Éloy, Maire.

**Étaient présents** : Mireille Éloy, Daniel Brunet, Marc Ballesteros, Fabrice Geffroy, Monique Petit, Corine Le Roux, Isabelle Petit, Josette Joyeux, Pierre Gapillou, Stéphane Méjanès, Claude Serreau, Anne Demerlé.

**Étaient absents** : Roland Veillerobe ayant donné pouvoir à Marc Ballesteros, Maryse Delattre ayant donné pouvoir à Daniel Brunet, Roland Heyer ayant donné pouvoir à Fabrice Geffroy, Jean-Marc Barrié ayant donné pouvoir à Mireille Éloy, Denis Meih et Sylvie Benguigui absente excusée.

**Commission consultative** :

**Était absent excusé** : Gilbert Gainon.

**Étaient absents** : Luc Joyeux, Roger Meih, Jean-Pierre Lelaidier, Elisabeth Selman.

Membres afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Membres présents : 12

Qui ont pris part à la délibération : 16

Nommée secrétaire de séance : Josette Joyeux

### 1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents, toutefois il est demandé que soient rapportées les rectifications suivantes :

- Au point n° 4, Anne Demerlé demande que soit supprimée la deuxième phrase de son intervention.
- Marc Ballesteros demande que dans les informations diverses (point n°8), en ce qui concerne le devis des relevés topographiques, le terme « jusqu'au puits » apparaisse après la rue de la volaille à la Musse.

### 2. Modification de la délibération pour demande de subventions FDAIC pour les trottoirs rue du Rosaire à Boutigny

Madame le Maire explique aux membres du Conseil présents que suite à la demande de Mme Malherbe, responsable au Conseil Général, et afin de bénéficier du plafond maximum des subventions du FDAIC (Fonds Départemental d'Aides aux Communes), il convient de procéder à l'annulation et au remplacement de la délibération initiale N° 1 du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

A savoir,

Montant total HT des travaux : 118 617 €

1<sup>ère</sup> partie des travaux 42 464 € Rue du Rosaire FDAIC 2007 25 % 10 676 €

Solde des travaux 76 153 € Rue du Rosaire FDAIC 2008 25 % 19 038 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération initiale et autorise Madame le Maire à présenter un dossier FDAIC 2008 pour 76 153 €.

3. Délibération pour demande de subventions FDAIC 2008 pour aménagement de sécurité « place du marronnier » à La Musse

Suite au plan topographique établi par Foncier Expert et après accord du projet en réunion de travail avec les adjoints, Madame le Maire propose de voter la présentation d'un dossier de subventions FDAIC auprès du Conseil Général :

Devis DDE 63 500 € TTC + 2 929,88 € TTC pour panneaux, signalisation au sol.

L'aménagement du carrefour de la Croix Sainte-Barbe plus communément appelé « place du Marronnier » sera le début d'un vaste programme pour l'amélioration de la sécurité de la rue de la Volaille jusqu'au puits.

Ces aménagements viseront notamment à protéger les enfants lors de leur cheminement de leur domicile à l'abribus.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à déposer le dossier de subventions auprès du Conseil Général.**

4. Délibération pour aménagement de voirie rue Colletière à Prouais

Madame le Maire présente aux conseillers présents un dossier similaire pour l'aménagement de voirie rue Colletière à Prouais le devis s'élève à 23 500 € TTC + 1 749,30 € pour le marquage au sol.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à déposer le dossier de subventions auprès du Conseil Général.**

5. Modification de la délibération pour dénomination du chemin rural n° 27

Madame le Maire explique aux élus présents que lors du dernier Conseil, une délibération avait attribué au chemin rural n° 27 le nom de « Chemin de la Fosse aux Jars ». Or, une propriété située sur cette voie est enregistrée aux services du cadastre au 35 rue de la Mésangerie. Cette triple dénomination d'une voie communale risque d'avoir des incidences (enregistrement administratif, courrier ...) et des désagréments pour les riverains. En conséquence, Madame le Maire demande le retrait de la délibération faisant référence à cet état de fait.

Il convient dès lors d'attribuer aux propriétés riveraines un n° sur la rue de la Mésangerie.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 15 voix pour 1 contre annule la délibération baptisant le chemin rural N° 27, en chemin de la « Fosse aux Jars ».**

6. Délibération pour extension du réseau d'éclairage public

Après contact avec le Siepro, son Président Mr Perrot a confirmé à Madame le Maire le maintien des prix pour procéder à l'extension/réparation du réseau d'éclairage public sur la Commune. La proposition a été étudiée pour limiter les interventions de dépannage compte tenu du prix du déplacement de la nacelle nécessaire à chaque opération.

Sur le devis de 27 323 € HT visant 50 points lumineux à remplacer, le Siepro en rembourserait 50 % (avec un maximum de 10 000 € par an).

Pour la sécurité des enfants se rendant au stade communal, il est proposé également d'équiper les 4 poteaux électriques existants de 4 points lumineux.

Le montant du devis s'élève à 2 185,84 € HT

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à payer en investissement les factures d'équipement d'éclairage public et solliciter les subventions afférentes à ces opérations.**

Marc Ballesteros intervient pour demander que les globes lumineux existants soient nettoyés afin d'optimiser leur efficacité. Madame le Maire précise qu'ils le sont à chaque fois qu'une intervention a lieu sur chacun d'eux.

## 7. Informations et questions diverses

- Reprise des Concessions : Josette Joyeux informe les membres du conseil du terme de la procédure de reprise des concessions au cimetière de Boutigny.

40 sépultures seront bientôt disponibles.

Madame le Maire tient à remercier les 3 élues (Josette Joyeux, Monique Petit, Maryse Delattre) pour leur implication dans ce lourd travail et dans l'amélioration du cimetière de Boutigny (création du Jardin du Souvenir, Columbarium).

- Madame le Maire donne l'autorisation à Pierre Gapillou de procéder à l'acquisition d'un accès internet pour le bureau de la directrice du groupe scolaire de Boutigny. Suite au vol de l'ordinateur de la bibliothèque, Pierre Gapillou est autorisé à commander un nouvel ordinateur pour le parc informatique de la Commune et d'installer un ordinateur d'occasion sur le site de la bibliothèque dans l'attente de la décision du Conseil Général pour la mise en réseau de la bibliothèque.

Madame le Maire en profite pour faire le point sur le haut débit sur la commune, le Wimax devrait enfin arriver en juin 2008 sur le hameau de Beauchêne.

Une pétition réclamant le haut débit a été signée par 31 foyers sur les 56 que comporte ce hameau et a été transmise par Madame le Maire au Président du Conseil Général avec un courrier d'accompagnement appuyant la volonté du Conseil Municipal de voir venir rapidement un accès au haut débit aux habitants de Beauchêne.

- Madame le Maire interpellée par le docteur Hamel de Champagne informe les élus de son intervention par écrit auprès de Monsieur Albéric de Montgolfier, Président du Conseil Général afin de permettre aux habitants de Boutigny-Prouais de bénéficier des structures d'aides de l'hôpital de Houdan (la CLIC). La signature d'une convention entre le Conseil Général et l'hôpital de Houdan a été avancée par le Président de Montgolfier.

- Les parents d'élèves organisent un carnaval samedi 9 février ; ils remercient la Commune de son soutien pour cette première.

- Association Kassoumaï : Monique Petit prend la parole pour préciser qu'une réunion avait été organisée dans une école de Houdan à laquelle participait 7 des 8 maîtresses de notre groupe scolaire. Un premier échange de courrier entre écoliers sera transmis par l'intermédiaire des collégiens de Houdan qui se rendent au Sénégal lors des prochaines vacances. Elle rappelle pour information que le prochain Conseil d'école est prévu courant février.

- Madame le Maire fait part de sa réunion avec des responsables de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) concernant les problèmes d'évacuation des eaux du lotissement de Dannemarie (78) sur la propriété d'un riverain de Dannemarie (28).

Des travaux de détournement et de busage avaient été entrepris conjointement entre les 2 communes en 1985 afin d'éviter le déversement des eaux directement dans l'Opton, mais engendrent aujourd'hui des nuisances à cet administré.

Un devis a été demandé, en accord avec le Maire de Dannemarie, les frais seraient alors répartis entre les 2 collectivités. Daniel Brunet regrette que le comblement du bief qui alimentait en eau le Moulin ait été bouché par les riverains accélérant ainsi les ruissellements.

- Mireille Éloy informe qu'elle a profité de la visite du Conseiller Régional Monsieur Daniel Guéret pour lui faire part des difficultés rencontrées par les élèves d'Eure et Loir fréquentant le lycée de la Queue lez Yvelines lors de leur demande de renouvellement de la carte « imagin' r ». Elle rappelle le vote de la motion de soutien de la CCPH en ce sens et l'absence de perspectives à ce jour sans un accord entre les 2 régions.
- Madame le Maire remercie, le Syndicat d'élevage Bovin pour son don en remerciement du dépannage exceptionnel de locaux lors de l'organisation de son assemblée annuelle.
- Mireille Éloy informe les élus de la modification du calendrier scolaire : le 9 mai les écoles seront fermées, le 26 sera un mercredi travaillé. Elle demande au secrétariat de prévenir la CCPH pour la modification du planning du centre de loisirs.
- Lors de son compte rendu sur l'avancement des travaux rue du Rosaire, Daniel Brunet qui se félicite du suivi de chantier précise aux élus les résultats du comptage qui a été demandé au service de la DDE pour la rue de la Fée en prévisions des futures installations. Il ressort un flux moyen de 3 000 véhicules/jour en semaine (dont de nombreux camions) et environ 2 000 le dimanche.

La séance est levée à 22 h 20.